

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Bulletin n° 77 Juin 2019 - Juin 2020

77

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et téléfax: 021 617 37 67



Façade principale du Palais de Rumine sur la place de la Riponne. Etat août 2007.
© Michel Krafft, Musée de zoologie Lausanne, Wikimedia Commons

La saga du Palais de Rumine

Histoire de la place de la Riponne (suite)

Remarques introductives

Nous pensons consacrer quelques numéros de Patrimoine lausannois à l'histoire du Palais de Rumine. Cela pourrait paraître surfait. Ce choix se justifie pourtant largement car on ne saurait comprendre le statut de la place de la Riponne actuelle sans bien connaître la genèse et le devenir de cet édifice. De plus, lire la richesse des formes, des thèmes, des décors et des symboles de cette architecture peut être une (re)découverte surprenante. Ce n'est qu'en connaissant que l'on peut apprécier; et de l'appréciation peut naître l'estime.

Cet édifice monumental et de prestige possède une genèse toute particulière puisqu'il fonde sa source dans une volonté testamentaire exprimée de façon aussi subtile que succincte. Son histoire est donc, comme nous le verrons, liée à l'exégèse et à la subjectivité interprétative de cette disposition testamentaire.

Cette construction a suscité, avant, pendant et après sa réalisation des débats nourris, des discussions sans fin. Sa stature, son lieu d'implantation, son style, ses affectations sont autant d'enjeux qui ont été débattus, négociés, contestés

dans tous les lieux possibles de délibération, au sein des pouvoirs exécutifs et législatifs, dans les partis politiques, dans les cénacles, dans la presse... Cela a marqué les esprits. Probablement si profondément, que ce débat, qui n'a formellement jamais été réellement clos, resurgit à intervalle régulier dans la succession des générations. Et curieusement, nous pouvons retrouver dans l'inconscient collectif bien des questions que la génération des bâtisseurs s'était posées, et qui avaient été écartées ou closes, sans pour autant qu'une conviction nette se soit imposée.

Mais faut-il encore ajouter qu'outre des divergences d'opinions, ces débats traduisent une confrontation de points de vue intellectuellement et objectivement fondés; mais au sein même de ceux-ci sont enfouis les perceptions intimes, émotionnelles et affectives des intervenants. Nous nous trouvons bien au-delà du débat d'idées. Les échanges de points de vue sont empreints, probablement aussi à l'insu des protagonistes, par des thématiques sous-jacentes non directement verbalisées, comme le clivage ville campagne, la lutte des classes, la recherche de prestige et de notoriété. Les

antagonismes autour de cet objet si particulier traduisent des dualismes cachés, comme le sacré et le profane, le religieux et le mythologique, le mesquin et le noble, le rêve et le tangible, le philosophique et l'intuitif, le lucide et l'inconscient.

La décennie 1890

Les années 1890 sont un temps de grande effervescence sociale et de développement économique. Lausanne occupe depuis peu une position de nœud ferroviaire. La ville haute se relie au lac par un funiculaire, embryon précoce et d'avant-garde d'un métro. Sa population s'accroît de façon vertigineuse (46 % entre 1888 et 1900).

Durant cette période, banques, commerces, hôtellerie et artisanats se développent de façon significative. Pendant cette décennie sont planifiés et projetés les édifices monumentaux les plus importants de la ville. Ils sont réalisés principalement au cours des premières années du XXe siècle: Hôtel des Postes et Banque cantonale à St. François, grands magasins, écoles, églises, hôtels, casino. De nouveaux quartiers sont bâtis, le long ou à proximité des axes de circulation, comme l'avenue Rumine (!), ou sous gare le Boulevard de Grancy.

Comme tout chef-lieu, Lausanne abrite le siège du gouvernement, les pouvoirs délibérant législatif et judiciaire, concentrés à La Cité (les institutions communales sont à la Palud). L'enseignement supérieur (Académie) est logé à La Cité. Et Lausanne s'enorgueillit d'abriter le Tribunal fédéral, établi alors à Montbenon.

La Riponne, en fin du XIXe siècle

La couronne de la place de la Riponne abrite pour l'essentiel des activités commerciales, des écoles, et une église. La place est encore principalement place de marché, lieu d'échange et de rencontre du monde agricole et viticole avec l'urbanité. Mais elle accueille aussi de nombreuses manifestations populaires, qui font usage de la Grenette: expositions, fêtes cantonales diverses, comme celle de gymnastique ou celle des chanteurs vaudois.

A l'est de la place, sur les terrains où l'on bâtit le palais, on trouve l'Ecole Moyenne Industrielle et un établissement de bains avec une buanderie destinés aux classes les moins aisées de la ville. A ce moment, pratiquement l'entier de la propriété foncière du côté est de la Riponne est en mains communales.

Un legs à l'origine de la saga

L'origine de la construction de ce qu'il est aujourd'hui communément admis de désigner par Palais de Rumine, est un legs fait à la Ville de Lausanne par Gabriel de Rumine.

Gabriel de Rumine est né à Lausanne en 1841, descendant d'un couple d'origine russe. Son père, Basile-Wilhelm, prince et conseiller du tsar, et sa mère, Catherine, née princesse de Schakhovskoy se sont établis à Lausanne en 1840.

En 1861, Gabriel de Rumine, après deux années de formation à l'Académie, s'inscrit à l'Ecole spéciale (future Ecole polytechnique) et obtient un diplôme d'ingénieur-constructeur en 1864. Dès son plus jeune âge, il voyage beaucoup. En 1868, il s'établit à Paris, mais revient à Lausanne en 1871 atteint de la variole. Une fois guéri, il décide de partir pour un voyage à Constantinople, en passant par Venise, Vienne, Budapest et Bucarest. Gabriel de Rumine n'atteindra jamais Constantinople. Il arrive à Bucarest souffrant de la fièvre typhoïde. Il y meurt le 18 juin 1871, à l'âge de 30 ans. Son corps est rapatrié à Lausanne.

Dans son testament, écrit peu avant son voyage à Constantinople, Gabriel de Rumine mentionne qu'il *donne et lègue à la ville de Lausanne [...] la somme de 1'500'000 francs [...] à] placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique par une commission de dix membres choisie de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville.*

Quel usage pour ce legs ?

La disposition testamentaire est assez particulière. Le don financier est certes fait à la ville de Lausanne, mais son usage doit être déterminé par une commission paritaire de professeurs de l'Académie et de magistrats lausannois. En clair, il s'agit d'associer, dans la prise de décision, des fonctionnaires cantonaux et des élus communaux ; d'entrée de jeu, ville et canton doivent travailler, choisir et décider ensemble de l'affectation du legs.

La présence de professeurs est une clause qui oriente d'emblée, semble-t-il, l'usage du legs pour financer la formation supérieure. Pour l'institution cantonale, cela représentait la chance inespérée de pouvoir développer l'Académie et créer, à l'instar de la plupart des grandes villes suisses et européennes, une école de niveau universitaire. Pour la ville de Lausanne, c'était aussi une opportunité à saisir pour développer sa représentativité qui veut rivaliser avec les grandes villes européennes. Formation et culture sont alors des objets convoités pour développer le rayonnement du lieu au-delà des frontières.

Le coup d'avance des professeurs

Selon les directives testamentaires de Gabriel de Rumine, la commission devait statuer 15 ans après le décès. Avec une ponctualité helvétique, elle se réunit pour la première fois le 18 juin 1886. Pourtant, le 14 avril de cette même année, *quelques citoyens, bourgeois ou habitants de la commune de Lausanne, ont soumis à un examen attentif la question de savoir quelle destination il conviendrait de donner au legs généreux de feu M. Gabriel de Rumine en faveur de la ville de Lausanne* (Gazette de Lausanne du 30.04.1886). On découvrira ultérieurement qu'il s'agissait du professeur à l'Académie

lausannoise Eugène Rambert, entouré de quelques collègues, dont l'ophtalmologue Marc Dufour. Ce petit comité rédige un *Avis de quelques citoyens*, dans lequel il indique son point de vue sur l'utilisation du legs.

Pour ce comité, l'édifice à élever doit contribuer au développement de l'instruction supérieure [...] y compris quelques-unes de nos plus précieuses collections publiques, telles que la Bibliothèque cantonale et le Musée d'histoire naturelle. Il précise ensuite l'avantage que la commune de Lausanne peut tirer de cette affectation : *Nos établissements d'instruction supérieure constituent un privilège pour la ville qui en est le siège. [...] Lausanne est une ville d'éducation, et elle pourrait le devenir bien plus encore, si nous savions profiter de notre position exceptionnellement privilégiée.*

Et il aborde aussi succinctement la question des bâtiments à créer : *L'essentiel est de construire dans des conditions pratiques, et de faire bien plutôt que de faire grand. Du goût, si possible, pas de luxe.*

Le travail de la commission des dix

Comme demandé dans les conditions testamentaires, la commission qui devait statuer sur l'utilisation du legs est composée de cinq professeurs, dont Eugène Rambert (qui décède avant la fin des travaux, le 21 novembre 1886 et est remplacé par G. Favey) et Marc Dufour; les cinq magistrats lausannois, selon l'interprétation communale, sont les cinq municipaux de la ville. Elle est présidée par le Syndic S. Cuénoud, ancien professeur à l'Académie. Elle siégera à 14 reprises et arrête ses conclusions le 3 mars 1887. En janvier de cette année-là, les premiers éléments des délibérations sont portés à la connaissance du public par la presse. Il s'agirait de construire un édifice destiné à recevoir : *une grande salle académique (Aula) avec salles attenantes pour cours et conférences, les collections historiques et scientifiques de l'Etat (musées) et de la commune (Musée industriel), la Bibliothèque cantonale et le Musée Arlaud.*



L'Académie de Lausanne à la Cité vue d'une tourelle du palais de Rumine (2006). Cette vue illustre la proximité recherchée entre le siège historique et l'extension à la Riponne.

Et l'article poursuit : *La commission n'avait pas à statuer sur l'emplacement où cet édifice doit être construit ; mais sa majorité a cru devoir néanmoins exprimer un vœu sur ce point. Six voix se sont prononcées en faveur du talus compris entre l'Académie actuelle, Le Chemin-Neuf, la Riponne et la terrasse de la Madeleine, si toutefois la possibilité de construire un grand édifice sur cette pente est démontrée. L'architecture gothique de l'Académie actuelle serait mise en harmonie avec le nouvel édifice* (Gazette de Lausanne du 15.01.1887). Les conclusions officiellement présentées seront les mêmes, simplement détaillées et justifiées.

L'emplacement: un choix difficile

Formellement, la commission des dix avait décidé très rapidement que le choix du lieu d'implantation de l'édifice n'était pas de son ressort. Mais elle a tenu cependant à formuler divers vœux à ce sujet et les a justifiés. Le vote en faveur de la Riponne n'a obtenu qu'une voix de majorité.

Les motifs de la Commission qui ont été publiés sous forme résumée, montrent que le choix était complexe ; de multiples critères entraient en considération :

1° *Le bâtiment actuel de l'Académie, siège de l'institution, ne saurait être abandonné sans obliger à des constructions nouvelles qui dépasseraient les ressources disponibles.*

2° *Il y a un intérêt, à ne pas disperser dans la ville les locaux affectés aux services académiques.*

3° *Le terrain indiqué au pied de la colline de la Cité est central, à portée de la population ; il est convenablement plat dans une ville où tous les terrains ne sont que collines et vallées.*

4° *Il est presque en totalité propriété de l'Etat et de la commune.*

5° *Il ne déséquilibre pas l'économie des divers quartiers de la ville. La tendance générale de la population est de se porter vers le coteau qui est au midi de la ville; elle y est sollicitée par une position qui paraît plus agréable et par un fait considérable qui a influencé toute l'extension de la ville depuis trente ans, l'emplacement de la gare. Si, à ces facteurs actuels, on ajoutait encore le déplacement de l'enseignement supérieur, les quartiers de la Cité et du nord de la ville souffriraient d'une manière certainement regrettable.*

6° *Ce terrain présente sans doute quelques difficultés. Cependant, il est possible qu'un homme de talent, qui utiliserait la topographie spéciale de cette région au lieu de la considérer comme un empêchement, pût, par un style approprié et un arrangement harmonique des bâtiments de la Cité, faire quelque chose qui fût très réussi et qui sortît complètement du caractère banal de constructions officielles.*

7° *Des installations annexes déjà existantes ou encore à construire resteront dans le nord de*

la ville et ne pourraient que très difficilement et à grands frais, être transportées au midi. Ainsi l'école d'anatomie, les laboratoires de physique, de chimie, etc. Donc la concentration des locaux nécessaires à l'instruction supérieure, auditoires, laboratoires et collections, n'est possible que dans la partie septentrionale de la ville.

(Cité in Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, juin 1888, p. 92)

Motivations secondaires

Sitôt connu le vœu de la commission en faveur du site de la Riponne, aux alentours de juin 1886, cette proposition est largement débattue et des alternatives sont proposées. Le 25 août 1886, la Société vaudoise des ingénieurs et architectes adresse une lettre à la commission du legs de Rumine [...] en lui signalant les difficultés que présenterait l'emplacement situé sur le coteau entre la Cité, le Chemin-Neuf et la Riponne.

(Cité in Gazette de Lausanne du 14.07.1888).

Le 6 juin 1888, le comité de la Société des ingénieurs et architectes consacre sa séance au choix de l'emplacement de l'édifice de Rumine. Les considérants évoqués ne sont pas une désapprobation de fond, mais un doute quant à la préférence alors officiellement retenue et qui devait être prochainement confirmée et approuvée par les organes législatifs communal et cantonal. Mais ce comité de professionnels est aussi conscient de la grande difficulté de trouver le site adéquat. *Dans une ville comme Lausanne, un emplacement réellement bon pour y loger un édifice public important est une chose inconnue, grâce à la topographie par trop originale de notre cité. [...] Nous ne doutons pas, messieurs, que la Commission du legs de Rumine, avant d'émettre le vœu que l'on sait, relatif à l'emplacement, n'ait envisagé cette question sous toutes ses faces [...], et que si elle a jeté son dévolu sur un terrain qui certes n'est pas irréprochable, c'est que ce terrain-là, tout bien considéré, était cependant relativement le meilleur et même peut-être l'unique possible.* (Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, juin 1888, p. 94)

La convention ville - canton

Les conditions du legs de Rumine obligent à une convergence des intérêts cantonaux pour la formation supérieure et ceux de la politique communale lausannoise. Le consensus trouvé est traduit par une convention entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne. Les points principaux en lien avec l'aménagement urbain sont les suivants (extraits) :

Art. 1. La commune de Lausanne s'engage à construire [le] bâtiment. - **Art. 2.** Les plans et devis dudit bâtiment seront examinés par un jury dans lequel l'Etat et la commune seront représentés. Ils ne seront adoptés qu'après entente entre les deux parties. - **Art. 3.** L'édifice sera construit sur le terrain communal teinté en rose dans le plan annexé à la présente convention, terrain limité comme suit : par la Riponne et le Chemin-Neuf à l'ouest et au nord-ouest ; par une voie de

communication à établir entre le Chemin-Neuf et la place du Crêt, à l'est ; par le tracé d'un escalier direct de la cathédrale à la Riponne, au sud. - **Art. 9.** De son côté l'Etat s'engage à transformer l'Académie en Université par le développement de la section des sciences médicales de l'académie en faculté complète de médecine.

Cette convention aura force légale après adoption par le Conseil communal lausannois (le 30 juillet 1888) et par le Grand Conseil vaudois (le 21 août 1888).

Les débats de 1888

En 1888, dans le projet d'affectation du legs de Rumine, les débats se cristallisent essentiellement sur le choix du lieu d'implantation de l'édifice de Rumine ; les affectations, quant à elles, semblent être largement admises et acquises. Explicitement à tout le moins, les objections sont premièrement d'ordre technico-financières. Il était déjà connu que le site de la Riponne comporte des difficultés géotechniques mais leurs implications financières sont à ce moment-là non estimées. Pour Lausanne, qui avait tâche d'ériger l'édifice, ces incertitudes pouvaient conduire à une débâcle financière, ce que personne ne souhaitait.

Différentes critiques arguaient que l'emplacement ne répondait pas à des considérations pratiques et d'intégration urbaine. D'une part, la taille du site étant limitée, toute extension future serait a priori exclue. D'autre part, pour plusieurs, ce site en bordure de la place de la Riponne, adossé à l'est à la colline de la Cité et sans dégagement face à la grenette du côté ouest, manquait réellement de prestige. Finalement, émotionnellement peut-être aussi, les cœurs balançaient-ils entre le maintien de la place du marché dans sa simplicité ou sa « modernisation » conduisant à terme à la disparition de la grenette.



La place de la Riponne vers 1885 (?). Au vu de cette photo, on peut comprendre les réticences face au manque de prestige du lieu pour accueillir l'édifice de Rumine. Tiré du livre *Lac Léman, Lausanne souverte*, 1885.

Complément Patrimoine lausannois n° 76

A la page 4, la source de la photographie de Louis Polla a été malheureusement tronquée lors de la mise en page. Il s'agit de : © Odile Meylan/24heures.